



Cartographie de l'engagement de la diaspora GABON

Faits et chiffres

Terminologie : Le Gabon utilise le terme “*Gabonais de l’étranger*” mais la notion de diaspora est également utilisé dans certains documents officiels

Droits politiques



Double nationalité¹



Droit de vote aux élections nationales pour les citoyens résidant à l’étranger²



Transferts



Transferts de fonds en pourcentage du PIB : 0.09%

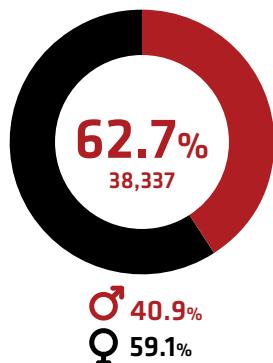
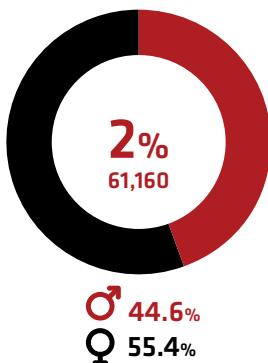
Transferts de fonds (en millions d’USD) : 18.46

Émigration

% d’émigrants dans la population totale



dont % dans l’UE



Vote depuis l’étranger³

Par procuration ou dans les ambassades/consulats

Avertissement

Étant donné que les définitions de la diaspora varient considérablement, nous avons choisi d’utiliser des données comparables sur l’émigration comme indicateur. Ces données n’incluent pas tous ceux qui se considèrent comme faisant partie de la diaspora et ne sont pas nécessairement alignées avec les définitions nationales de la diaspora. Les données sur l’émigration proviennent de l’UNDESA (2024) et les envois de fonds de la Banque mondiale (2023).

Principaux pays de destination



France	36,785
Mali	15,565
République du Congo	3,125
Cameroun	1,363
Togo	910

¹ La Loi no. 37-1998 portant Code de la nationalité permet la double nationalité et contient également une disposition inhabituelle selon laquelle si les enfants sont nés dans les zones frontalières de pays voisins du Gabon, ou élevés par des citoyens gabonais, ils peuvent déclarer, au cours des 12 mois précédant leur majorité, qu’ils ont vécu au Gabon pendant les 10 années précédentes. En outre, s’ils ont été élevés par un citoyen gabonais ou avec l’aide de l’État avant l’âge de 15 ans, ils peuvent revendiquer la nationalité gabonaise d’origine.

² Le droit de vote des personnes vivant à l’étranger s’étend aux élections présidentielles et aux référendums. Voir le Code électoral du Gabon (2018).

³ <http://www.diplomatie.gouv.ga/informations/gabonais-a-letranger>

Aperçu du cadre politique et législatif



- 1991** La **Constitution du Gabon**⁴ (révisée en 2018) garantit la liberté de circulation à l'intérieur du pays, ainsi que l'entrée et la sortie du Gabon pour tous les citoyens gabonais. Elle stipule également que tous les citoyens gabonais résidant temporairement ou définitivement à l'étranger peuvent bénéficier de la protection et de l'assistance de l'État, selon les conditions fixées par la loi nationale ou un accord international. Dans la perspective de la constitution visant à protéger les citoyens à l'étranger, le ministre des affaires étrangères a défendu le 22 janvier au parlement un projet de loi qui définit les situations dans lesquelles l'Etat peut intervenir pour protéger les membres de la diaspora. Ces situations comprennent le décès ou une blessure grave à l'étranger, l'arrestation, la détention, la nécessité d'un document administratif et autres. Cette définition permet de mieux traduire la constitution pour soutenir les citoyens gabonais à l'étranger.
- 2008** L'**Accord France-Gabon relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement** vise à faciliter la mobilité des personnes, à encourager la migration temporaire des ressortissants gabonais, et à stimuler le retour circulaire des professionnels qualifiés et investisseurs de la diaspora gabonaise en faveur du développement local. Cet accord permet aux étudiants et aux professionnels qualifiés gabonais de migrer plus facilement vers la France pour des études, un emploi et le développement de compétences à court ou moyen terme et de transférer ensuite leurs compétences.
- 2012** Le **Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE): Vision 2025 orientations stratégiques 2011-2016** est la dernière stratégie de développement du Gabon. Elle énonce la nécessité de mettre en place une politique efficace de protection et d'assistance aux Gabonais de l'étranger. Le plan définit les premières activités pour y parvenir, notamment la cartographie de sa diaspora dans les pays de résidence et l'affectation des capacités consulaires en conséquence. Il note également le rôle potentiel de la diaspora dans la réalisation du PSGE et la nécessité de mettre en place de nouvelles structures et capacités d'engagement de la diaspora, ainsi qu'un cadre approprié pour exploiter les compétences et mobiliser l'épargne de la diaspora.



Tendances

Jusqu'à présent, l'engagement de la diaspora gabonaise a été limité. Le pays connaît depuis plusieurs années un faible niveau de transferts de fonds.⁵ Plus de 80 % des revenus du Gabon proviennent des exportations de pétrole, ce qui a permis au pays de ne pas dépendre des flux financiers de la diaspora.

La diaspora gabonaise est divisée selon des lignes politiques. De nombreuses organisations de la diaspora gabonaise en France ont un caractère politique et ont été actives dans la crise post-électorale de 2016.⁶ L'opposition politique au sein de la diaspora gabonaise en France est particulièrement active sur les médias sociaux.⁷

Malgré cela, le gouvernement a cherché à encourager les investissements de la diaspora, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la sylviculture, en offrant des possibilités d'investissement préférentielles dans les zones économiques spéciales (voir la section Spotlight).

⁴ Traduction anglaise non officielle

⁵ <https://www.gabonreview.com/gabon-la-diaspora-contribue-a-hauteur-de-0-au-pib/>

⁶ <https://www.jeuneafrique.com/mag/262359/politique/diaspora-gabonaise-operation-seduction-a-paris/>

⁷ https://www.defense.gouv.fr/content/download/587845/9985445/file/202005-Mobilisation-politique_diaspora_gabonaise_dopposition_France_Afrique_australe-Note-12.pdf



Réalisations

Le Gabon s'intéresse à la régulation des flux migratoires et en particulier à l'endiguement de la fuite des cerveaux. Par conséquent, l'accent de son approche politique de l'engagement de la diaspora a été mis sur la recherche d'un retour circulaire, comme le montre son *Accord France-Gabon relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement*.

Le Gabon a reconnu la double nationalité, et a également permis à la diaspora de voter afin de permettre à celle-ci de jouer un rôle dans la vie politique du pays. Cette décision a été prise en partie à la demande de la diaspora, mais également en raison de l'intérêt du gouvernement à permettre une plus grande contribution de la diaspora au pays.

En outre, le Gabon a créé quelques structures naissantes pour soutenir l'engagement de la diaspora, telles que la *Direction des Gabonais de l'étranger*, ainsi qu'un Fonds d'assistance pour aider les Gabonais de la diaspora qui retournent dans leur pays ou qui sont en détresse (voir la section Spotlight).

Obstacles



- **Manque de confiance** : Il existe un manque de confiance entre le gouvernement et la diaspora, qui en France (le principal pays de résidence de la diaspora gabonaise) a tendance à être polarisée et politisée. Ceci constitue un obstacle à l'engagement de la diaspora au Gabon.⁸
- **Manque de capacité** : Le Gabon manque de structures et de capacités adéquates pour faire avancer un programme d'engagement de la diaspora. Les quelques structures existantes ont besoin d'être renforcées pour réaliser leur potentiel.
- **Manque d'orientation politique** : Le Gabon dispose de peu de cadres politiques en matière d'engagement de la diaspora.

SPOTLIGHT: pratiques efficaces

Explorez plus de 400 pratiques par pays,
ODD ou secteur d'engagement dans la
base de données interactive !



Fonds d'assistance 2015

La Direction des Gabonais de l'étranger donne accès à un Fonds d'aide d'urgence pour les rapatriés ou pour les membres de la diaspora en détresse dans leur pays de résidence. L'accès au fonds se fait par l'intermédiaire des services consulaires du pays de résidence ou du consulat le plus proche de la région.

AIDE
HUMANITAIRE

⁸ https://www.defense.gouv.fr/content/download/587845/9985445/file/202005-Mobilisation-politique_diaspora_gabonaise_dopposition_France_Afrique_australe-Note-12.pdf

Coopération de haut niveau sur l'engagement de la diaspora entre la France et le Gabon 2019

La députée française des Français de l'étranger, Amélia Lakrafi, s'est rendue au Gabon à plusieurs reprises au cours des deux dernières années pour rencontrer ses homologues du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie, de l'Intégration régionale et des Gabonais de l'étranger.⁹ En novembre 2019, les présidents des parlements français et gabonais ont signé un mémorandum visant à renforcer les relations entre les parlements dans les domaines culturel et social, y compris en ce qui concerne leurs communautés diasporiques respectives.

Zone économique spéciale du Gabon - Incitations à l'investissement de la diaspora 2015

En 2015, le ministre de l'égalité des chances et des Gabonais de l'étranger a signé une convention avec la *zone économique à régime privilégié (ZERP) du Gabon*, en vertu de laquelle les entreprises et les entrepreneurs de la diaspora peuvent bénéficier de diverses mesures d'incitation à l'établissement dans la zone économique spéciale (ZERP) de Nkok, qui est située à 27 km de la capitale gabonaise.¹⁰ Selon les termes de la convention, la ZERP accorde aux Gabonais de l'étranger des tarifs préférentiels de location de parcelles et/ou de hangars.¹¹

9 <http://www.faapa.info/blog/gabon-la-cooperation-et-la-structuration-de-la-diaspora-gabonaise-au-menu-de-lechange/>

10 <http://www.gaboninvest.org/les-secteurs-cles/zes>

11 <http://news.alibreville.com/h/52397.html>

Annexe:

Liste des acteurs

Explorez l'institutionnalisation de l'engagement des diasporas à travers le monde grâce à la typologie de plus de 430 institutions



Institutions liées à la diaspora

- Au niveau régional

Direction des citoyens de l'Union africaine et de la diaspora (UA-CIDO) 2008

(UA-CIDO) est responsable de la mise en œuvre de l'engagement de l'UA avec les acteurs non étatiques par l'implication de la diaspora et de la société civile. Le Gabon désigne un point focal de la diaspora pour représenter le pays aux réunions continentales de la Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO) de l'UA.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) 1983

Le Gabon est membre de la CEEAC, dont le traité fondateur comprend des dispositions visant à réaliser la libre circulation des citoyens des États membres, bien que le Gabon n'ait pas encore mis en œuvre ces dispositions.¹²

- Institutions nationales

- Au niveau ministériel

Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie, de l'Intégration Régionale et des Gabonais de l'étranger 2003

Ce ministère est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique étrangère du gouvernement ainsi que de coordonner et de conduire l'action extérieure de l'État dans les domaines des affaires étrangères, de la coopération internationale, des affaires consulaires, de la francophonie, du droit de la mer, des réfugiés et de l'engagement de la diaspora. Il a pris en charge la responsabilité des Gabonais de l'étranger en 2015.

- Au niveau sous-ministériel

Direction des Gabonais de l'étranger 2015

Cette direction est chargée d'élaborer des politiques et des programmes d'engagement de la diaspora, et travaille par le biais du réseau de missions et de consulats du Gabon à l'étranger. Elle est divisée en 3 divisions : *la Division de la Protection des Gabonais de l'Etranger*, la Division de la Réinsertion des Gabonais de l'Etranger et la Division de l'Assistance et de la Protection des Gabonais de l'Étranger. La Direction gère également le Fonds d'assistance aux Gabonais de l'étranger, ainsi que l'inscription des électeurs de la diaspora.

Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) 2018

L'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-GABON) est chargée de promouvoir les investissements et le commerce pour le Gabon, y compris les investissements de la diaspora. L'ANPI est l'agence qui gère la ZERP (Zone économique spéciale) qui accorde des tarifs préférentiels aux Gabonais de l'étranger.¹³

12 <https://www.uneca.org/pages/eccas-free-movement-persons>

13 <http://www.gaboninvest.org/>

Organisations de la diaspora en Europe

Association Reflet du Gabon (ARG) 2017 France

Pour en savoir plus sur les organisations de diaspora,
consultez le « [Qu'est-ce qu'une organisation de la
diaspora ? Un guide de référence](#) »



Activités de développement

Une organisation à but non lucratif de la diaspora dont l'objectif est de promouvoir le Gabon et les pays partenaires dans les domaines de l'agriculture et de l'éducation. Elle soutient les petits exploitants agricoles au Gabon et l'éducation dans les communautés locales. [[f](#)]

L'association des Gabonais du Benelux (AGB)

L'AGB est une association apolitique regroupant la diaspora gabonaise résidant en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Sa mission comprend la promotion de la culture et de l'identité gabonaises, la facilitation de l'intégration et de l'entraide au sein de la diaspora, l'encouragement du développement personnel et professionnel, ainsi que la contribution au rayonnement international du Gabon.

Convention de la Diaspora Gabonaise, (CDG) 2012 France

Activités de développement Activités d'intégration

La CDG est une organisation non partisane et fédérative de la diaspora. Elle rassemble des Gabonais et des Gabonaises vivant hors du Gabon pour un dialogue démocratique entre ses membres afin d'influencer le développement du Gabon. Elle collecte et donne également des manuels et du matériel scolaire, construit des maisons de la culture en zone rurale et finance des micro-projets au Gabon.

Conseil des Gabonais de France (CGF) 2004 France

Activités de développement Activités d'intégration

La CGF est une fédération d'organisations de la diaspora gabonaise basées en France. La CGF œuvre pour l'amélioration des conditions de vie de la diaspora gabonaise en France et à l'étranger ainsi que pour le développement économique et social du Gabon. Elle vise à regrouper les associations gabonaises en France au sein d'une structure fédérale commune.

Diaspora Gabonaise de France (DGF) 2015 France

Activités de développement Activités d'intégration

La DGF a pour mission de rassembler tous les Gabonais de France, quels que soient leur origine ou leur appartenance politique ou religieuse, pour les accompagner dans leurs démarches d'intégration en France ou de retour au Gabon. Elle œuvre à la défense des intérêts des Gabonais en France, à la promotion du travail en réseau et de la collaboration entre les associations gabonaises et les compatriotes de France, du Gabon et de l'étranger, ainsi qu'à la mise en place et au maintien d'infrastructures et d'autres projets de développement solidaire au Gabon. [[f](#)]

Diaspora Invest Gabon France

Diaspora Invest Gabon œuvre à promouvoir la coopération entre la diaspora gabonaise en France et les acteurs locaux du développement, notamment les investisseurs et les entrepreneurs, et encourage l'investissement afin de stimuler le développement économique et social du Gabon.

Fédération des Étudiants Gabonaïs (FEGAF) 2018 France

- Activités de développement
- Activités d'intégration

La FEGAF est une structure apolitique qui œuvre pour la défense des intérêts des étudiants gabonaïs de France et la promotion de leurs acquis. Elle fournit un réseau et un soutien par les pairs aux étudiants gabonaïs et mobilise des ressources pour des projets locaux au Gabon. [[f](#)]

Union des Associations Gabonaises de France – UAGF 2018 France

- Activités de développement
- Activités d'intégration

L'UAGF regroupe une douzaine d'organisations de la diaspora gabonaise. Elle mène des actions de lobbying et de plaidoyer sur les questions gabonaises, et travaille à promouvoir le développement socio-économique du Gabon. [[f](#)]

Rédigé par : AFFORD

Édité par : EUDiF

Octobre 2020

Mis à jour en novembre 2025



Mis en oeuvre par



Financé par
l'Union européenne

